

## LE RÈGLEMENT NOUS PROTÈGE, JE LE METS EN APPLICATION.

« La dignité de la personne humaine fonde pour tous les hommes un droit à l'éducation ».

Article 1 du statut de l'enseignement catholique

Pour que chacun puisse vivre et travailler de la manière la plus harmonieuse possible au sein du collège, chaque membre de la communauté éducative s'engage par ses actes, ses gestes et ses paroles à promouvoir solidairement :

- **Le respect de chaque personne**, adulte comme élève, quelle que soit sa place, sa formation ou sa fonction
- **L'engagement et l'honnêteté** dans le travail et dans ses relations avec les autres
- **Le respect des biens, des lieux et des matériels dédiés à la formation**
- **La confiance** pour que chacun puisse grandir et s'épanouir dans un climat scolaire serein.

Ce règlement est le prolongement du Projet Éducatif, il a été rédigé par les responsables de l'établissement, en concertation avec les différentes instances de la communauté éducative (les élèves, les enseignants, les personnels de direction, d'éducation et de pastorale). L'équipe éducative et pédagogique est garante de l'application de ces règles.<sup>1</sup>

## 1. Je suis au collège pour acquérir des méthodes de travail et développer des compétences<sup>2</sup>.

**a/ J'assiste à tous les cours, devoirs et travaux**, en respectant mon emploi du temps.

**b/ J'effectue l'ensemble du travail demandé** en cours, en contrôle, à la maison.

**c/ Je fais preuve d'assiduité** et de **ponctualité**<sup>3</sup>

- Je me présente au bureau de la vie scolaire après une absence ou un retard dès mon retour au collège.
- Si je suis demi-pensionnaire, je ne suis pas autorisé(e) à m'absenter du collège (sauf autorisation exceptionnelle) aux horaires qui encadrent la pause méridienne.
- Une accumulation d'absences ou de retards injustifiés sera étudiée et fera l'objet d'un traitement adapté (accompagnement, sanction,...)<sup>4</sup>.

**d/ J'utilise les espaces numériques** mis à disposition par l'établissement (ressources, documents, suivi des compétences,...).

**e/ À chaque trimestre lors du conseil de classe, le fruit de mon travail et de mes efforts peut être récompensé** par des encouragements ou des félicitations.

## 2. Au collège, je deviens plus autonome.

**a/ Je possède et j'apporte le matériel** scolaire exigé pour chaque cours.

**b/ Je m'informe**, à partir du cahier de texte en ligne via Pronote, de ce qui a été fait pendant une absence éventuelle, afin de rattraper tout retard, ou je fais le lien avec un camarade qui peut photocopier les cours gratuitement à la vie scolaire. Je m'informe également des changements d'emploi du temps sur Pronote. J'ai la possibilité d'utiliser la messagerie Pronote pour contacter un professeur (si ce dernier accorde cette possibilité), le cadre d'éducation, la vie scolaire en respectant les règles de courtoisie et le droit à la déconnexion en dehors des heures d'ouverture du collège et de travail des personnes<sup>5</sup>.

**c/ Je dois toujours avoir sur moi mon carnet de correspondance** et je suis tenu(e) de le présenter à tout adulte qui me le demande, sous peine de sanction. Je dois avoir ma carte de restauration pour prendre mon repas au self du collège.

- Pour toutes les sorties anticipées, si j'oublie mon carnet de correspondance, je resterai une heure au collège ou je serai retenu(e) à un autre moment.
- Tout carnet ou carte de restauration perdu ou détérioré doit être racheté immédiatement auprès de la vie scolaire.

**d/ Je montre régulièrement mon carnet de correspondance** à mes parents (informations diverses, observations de professeurs, ...). La signature du représentant légal est obligatoire.

**e/ En cas d'absence d'un professeur**, si elle est connue à l'avance, le collège m'en informe via Pronote, ainsi que des éventuels changements d'emploi du temps. Si l'absence n'est connue que le jour même, et qu'elle permet une sortie anticipée, je ne pourrai sortir qu'après accord d'un représentant de la vie scolaire et autorisation parentale validée<sup>6</sup>.

**f/ Je prends soin de mes affaires :**

- Je dépose mon (mes) sac(s) dans le casier qui m'a été alloué ou sur les étagères dédiées à cet usage. Le collège dégage toute responsabilité par rapport aux sacs ou vêtements laissés au sol.
- Tout vêtement égaré sera déposé à la vie scolaire – En cas de non réclamation à la fin de chaque trimestre, le vêtement sera donné à une association caritative.

<sup>1</sup> Si les équipes éducatives constatent des modifications notables dans la tenue, le travail ou le comportement d'un élève dans l'établissement, un dialogue est alors instauré entre les responsables de l'établissement et les personnes concernées. Selon les situations, il peut être déclenché un conseil d'éducation ou un conseil de discipline. Il peut s'ensuivre une rupture du contrat passé au moment de l'inscription avec les élèves et les familles. En dernier recours, le Chef d'établissement appréciera, sans appel possible, chaque situation.

<sup>2</sup> « La compétence est la mobilisation ou l'activation de plusieurs savoirs, dans une situation et un contexte donnés » – Guy Le Boterf

<sup>3</sup> **Les représentants légaux justifient toute absence et tout retard par un mot. Ils signalent rapidement à la vie scolaire toute absence imprévue aux 02 38 56.98.23 ou 02.38.56.98.24 ou 02 38 56 98 28 ou 02 38 56 98 26. Ils informent par écrit toute absence prévisible. Dans le cas contraire, toute absence ou retard engage la responsabilité de la famille.**

<sup>4</sup> Voir articles [Article R. 131-6](#) et [Article R. 131-7](#), Article R-442-39 du code de l'éducation.

<sup>5</sup> Les représentants légaux ont également cette possibilité : ils peuvent aussi contacter le secrétariat par ce moyen.

<sup>6</sup> **La signature des représentants légaux en page « Régime des sorties » point 2/ permettra une sortie anticipée, sous réserve de validation par le Cadre d'Éducation.**

g/ Je possède des codes d'identification et connexion en fonction de mes besoins (Pronote, PIX, ...) qui me sont donnés en début d'année. Ces codes sont strictement personnels et ne doivent en aucun cas être communiqués ni partagés.

h/ Je me rends à l'**infirmerie** seulement en cas de nécessité :

- Le collège n'assure que les petits soins. En cas de maladie ou d'accident, l'équipe éducative juge de la gravité du cas et contacte mes parents et/ou les services d'urgence.
- Tout médicament prescrit par un médecin est déposé au bureau des assistants d'éducation avec une photocopie de l'ordonnance.
- Je ne fais pas d'automédication, ni ne donne de médicament à un tiers.

### 3. Au collège, je suis responsable.

a/ J'ai la possibilité de représenter ma classe comme **délégué(e)**. Je remplis ce rôle si je suis élu(e) dans un esprit de service pour le bien commun. Comme élève de la classe, je fais confiance aux délégués élus pour représenter le groupe.

b/ Je respecte mes camarades et les adultes

- Je dois avoir une attitude réservée dans l'expression de mes relations amicales ou non amicales et sentimentales.
- J'évite impérativement l'usage d'un langage ou de gestes grossiers et vulgaires.
- Je ne fais en aucun cas acte de violence physique.
- Je prends contact avec un adulte de l'établissement si je suis victime ou témoin d'une situation qui m'interpelle.

c/ Je ne triche pas et me refuse à toute forme de malhonnêteté caractérisée.

d/ Je conserve en l'état les **manuels scolaires**, couverts par mes soins, qui sont prêtés en début d'année par le collège. En cas de dégradation, je devrai faire acte de réparation et m'expose à une **facturation** par le collège.

e/ Je remplis efficacement les **tâches d'intérêt général** qui me sont confiées.

f/ Je n'**imite pas de signature**, acte délictueux qui m'expose à une sanction pouvant aller jusqu'à une exclusion.

g/ J'adopte une **tenue décente et discrète** (vêtements, coiffure, maquillage, manucure, bijoux, accessoires divers ...) reflet du sérieux d'un lieu de travail :

- Monsieur le directeur et l'équipe éducative se réservent le droit de ne pas m'accepter en cas de tenue jugée incorrecte ou négligée.
- Par mesure d'hygiène, je ne porte les vêtements obligatoires en EPS (survêtements, shorts,) que pendant ces cours. Par mesure de sécurité, les boucles d'oreilles et piercings sont interdits.
- Le port de la blouse est obligatoire en cours de sciences physiques et dans les matières où le professeur l'exige. En cas d'oubli, je risque d'être exclu(e) du cours.

h/ Je me comporte correctement au **restaurant scolaire** (respect des personnes, de la nourriture, du matériel, de la propreté, ...) en suivant les règles de l'équipe éducative sinon je risque d'être exclu(e).

i/ Je fréquente les **toilettes** uniquement pour leur usage. Je maintiens ce lieu de passage en état de propreté et de fonctionnement. Tout stationnement prolongé y est interdit.

j/ J'applique les **règlements particuliers** du CDI, de la permanence, des salles informatiques, des laboratoires, de la cour et des séances d'EPS. J'applique la charte informatique dans tous mes usages numériques.

k/ Je respecte le **matériel et les installations** mis à ma disposition:

- Toute dégradation entraîne une réparation financière à la charge de mes parents.
- Il est interdit de se suspendre aux panneaux de basket et aux buts de handball.

l/ **Dans les couloirs** : je n'y stationne pas en dehors des heures de cours. Je me range le long du mur en silence pour faciliter le passage. Je ne dépose pas mon sac dans le passage et aux abords des portes coupe-feu. Je respecte le sens de circulation pour le bâtiment B. Je circule sans courir et avec discrétion.

m/ Je jette les papiers d'emballage et autres détritiques dans les poubelles.

n/ Je n'**introduis pas, je n'utilise pas de produits interdits** dans l'établissement :

- Tabac, drogues, alcool ou autres substances nocives sont formellement interdits.
- Il en est de même pour tout objet mettant en péril la sécurité des personnes et des biens ainsi que pour tout objet détourné de son utilisation habituelle.
- Les confiseries – sodas – boissons dites énergisantes – produits d'épicerie salée sont interdits au sein de l'établissement. Le chewing-gum est interdit ainsi que la sucette.
- Je n'échange pas un objet contre de l'argent.

o/ Je me **protège et protège les autres** en appliquant les consignes de sécurité et tout protocole sanitaire en vigueur. Toute dégradation des appareils de sécurité est interdite car dangereuse et m'expose à une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

p/ Je me **protège contre les pertes et les vols** face auxquels le collège dégage toute responsabilité:

- Mon téléphone est éteint et n'est, en aucun cas, utilisé dans l'enceinte de l'établissement. Il est judicieux de ne pas l'entreposer dans un sac laissé seul. Son usage entraîne sa confiscation. L'appareil est restitué par Monsieur le Directeur ou le cadre d'éducation en fin de semaine.
- Mon portefeuille, un objet précieux ou coûteux, une somme d'argent importante, sont confiés à l'accueil.
- Dans le garage, bicyclettes et trottinettes sont munies d'un antivol. L'accès au garage s'effectue à pied.

q/ J'**engage ma responsabilité lorsque je n'applique pas ce règlement et manque à mon rôle d'élève**. Ainsi :

- Des mesures d'accompagnement peuvent être prises (contrat de suivi, travail complémentaire,...).
- Des sanctions peuvent être décidées selon les situations : retenue, mise en garde de travail et/ou de comportement, mise à pied, exclusion temporaire ou définitive, non réinscription.
- Un conseil d'éducation ou un conseil de discipline peut être déclenché, ce dernier pouvant entraîner une exclusion définitive, la décision appartenant au Chef d'établissement, sans appel possible.

Monsieur et Madame .....

et leur enfant ..... Classe .....

**Certifient avoir lu le règlement du collège et s'engagent à en respecter le contenu.**

**DATE & SIGNATURES DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX :**

**SIGNATURE DE L'ÉLÈVE :**